

Séance du Conseil Municipal du 25 février 2010

Date de convocation : 19/02/2010

Date d'affichage : 19/02/2010

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

Étaient présents : Mme COTTEREAU - M. LEGENDRE- M. VASSEUR— M. THOMAS — M. CAHOT - M. HALLE
Mme MEUNIER- M. BOUXOM- M. DUQUESNOY- M. FERON

Absent excusé : -

Absent : M. AUGUSTIN

Pouvoir donné à : -

L'an deux mil dix, le 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal, Maire.

Secrétaire de séance : M. Duquesnoy Marc

Délibérations :

SIVOS : convention remboursement de frais de personnel

Mme Cottereau propose de signer une convention pour fixer les modalités de remboursement de frais de personnel entre la commune de Bois Robert et le SIVOS de la Varenne.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Autorise Mme le Maire à signer la Convention annexée à la présente délibération

Convention Comité des Fêtes de la Chapelle du Bourgay pour la journée de la Varenne et les friandises de Noël

Mme Cottereau propose de signer une convention pour fixer les modalités de remboursement de frais pour les activités communes entre la commune de Bois Robert et le Comité des Fêtes de la Chapelle du Bourgay.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Autorise Mme le Maire à signer la Convention pour la journée de la Varenne et les friandises de Noël annexée à la présente délibération.

Vente de bois de feu communal

Le conseil municipal décide, la vente du bois au prix de 20 € le stère sur 7 parcelles de bois situées dans la pente du bois de la Lune ; aucune gratuité ne sera accordée, chaque stère de bois enlevé sera facturé au tarif ci-dessus.

Monsieur Vasseur s'occupera de faire signer le contrat de vente de bois ci-joint annexé à chaque acquéreur. Il sera chargé de quantifier l'enlèvement effectué par chaque personne. Cette décision a été votée à 7 voix pour et 3 contre.

Révision de la tarification des Concessions Cimetière (celle-ci annule et remplace celle du 3 décembre 2009 reçue en Sous Préfecture le 16 décembre 2009)

Mme Cottereau propose de revoir la tarification des Concessions Cimetière comme suit :

| | |
|--------------------|---------------------|
| 30 ans – 2 m x 1 m | 50 € la Concession |
| 50 ans – 2 m x 1 m | 100 € la Concession |

Et ce à compter du 1^{er} mars 2010.

Elle propose également la suppression de la concession pour 100 années.

Après délibération, le Conseil Municipal ,à l'unanimité des membres présents.

Accepte la nouvelle tarification comme définie ci-dessus

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

**Instauration d'une Taxe Locale d'Equipement
Annule et remplace la délibération du 04/11//2009**

Vu les articles 1585 A à 1585 H, 1635 bis et 1723 quater à 1723 septies du Code Général des Impôts,
Vu les articles 317 bis à 317 septies de l'annexe II et articles 328 D quater de l'annexe III du Code Général des Impôts,
Considérant qu'il y a lieu d'instituer la taxe locale d'équipement,

Le Conseil municipal réuni à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Mme Cottereau, Le Maire :

1/ Décide que la taxe locale d'équipement sera perçue au profit de la commune de Bois Robert

2/ Fixe le taux de la T.L.E. à 2,5 % de la valeur de l'ensemble immobilier.

3/ Décide d'appliquer la Taxe Locale d'Equipement à partir du 1^{er} mars 2010.

4/ Le produit de la taxe sera inscrit à la section recette d'investissement du budget de la commune.

Madame Cottereau, le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous Préfecture de DIEPPE, au titre du contrôle de légalité, et qu'elle a été notifiée aux intéressés le même jour.

Maisons fleuries, nouveaux habitants, associations

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

Décide d'offrir :

Concours Maisons Fleuries :

4 bouquets d'une valeur de 30 euros chacun pour les premier prix

12 bouquets d'une valeur de 20 euros chacun pour les suivants

9 bouquets d'une valeur de 10 euros au titre des encouragements

Nouveaux habitants

1 bouquet d'une valeur de 20 euros.

Associations

1 plante, bouquet ou boîte de chocolats d'une valeur de 15 €

Subventions communales

Le Maire expose au Conseil Municipal le détail des différentes subventions proposées qui seront à délibérer au budget :

Compte 6574 : 2 950 €

- | | |
|--|---------|
| • Comité des Fêtes | 1 500 € |
| • APEI ARQUES | 50 € |
| • Sourire et partage | 50 € |
| • Coopérative scolaire | 350 € |
| • Foyer Rural Anneville sur Scie | 50 € |
| • Anciens Combattants de Longueville | 50 € |
| • CLIC du Territoire | 100 € |
| • Banque alimentaire Entraide et Service | 100 € |
| • La Traversée des Vergers | 700 € |

Emplacement commerce ambulat

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que M. Barotte Fedjo, commerçant ambulat en restauration rapide souhaite disposer d'un emplacement sur la Commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Donne son accord pour accueillir une fois la semaine ce commerce ambulat sous réserve de définir l'emplacement et la journée.

Classe de Neige 2010

Une classe de neige est organisée du 13 mars au 23 mars pour les élèves de l'école du Bois Robert dans le cadre des activités du SIVOS. Afin d'aider les douze familles participant à ce séjour. Mme le Maire propose d'attribuer un secours exceptionnel d'un montant de 25 € par enfant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'accorder un secours de 25 € par enfant

De verser cette aide directement au SIVOS qui la déduira de la participation des parents

Questions diverses :

Bois de chasse

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu les attestations d'assurance couvrant les titulaires des baux pour les risques civils et l'activité de chasse. Par contre, elle pose la question concernant d'une part l'entrepôt de caravane sur les lieux ainsi que la responsabilité civile s'y rattachant. Il est convenu de se renseigner auprès de la Fédération de chasse afin de se faire confirmer l'autorisation de stationnement d'une caravane et de ce fait de l'assurance. La Commune du Bois Robert retire sa responsabilité en cas de sinistre.

Permanences – élections régionales

Chaque conseiller a donné ses disponibilités, un tableau sera rédigé.

Orientations budgétaires

Dans le cadre de la préparation du budget 2010, Mme Cottereau propose de donner la priorité en investissement à la réfection de la rue des Fleurs et à la sécurité routière. L'ensemble des membres donne son accord. La Commission des Finances aura lieu le mercredi 24 mars à 19 H.

Parking Salle des Fêtes

La convention liant la commune et M. Legendre, propriétaire du parking de la salle des fêtes vient à échéance. M. Legendre propose une location mensuelle d'un montant de 150 €. Le Conseil Municipal donne son accord mais pour 120 € par mois pour une durée de quatre années.

La séance est levée à 20 H 30.